



ÉOLIENNES. Le chantier a démarré

Le projet d'installation de quatre éoliennes à Tassillé se précise. Les travaux dont le coût avoisine les 10 millions d'euros ont démarré il y a un mois.



Le chef de chantier, Christian Delmas (à gauche), installe quelques panneaux directionnels aux côtés de Jacky Lemaitre, premier adjoint de la commune.

Tassillé. Il a démarré il y a un mois. Lancé il y a dix ans, le chantier d'installation de quatre éoliennes à Tassillé a débuté le 31 août à la sortie du village, sur la route de Vallon-sur-Gée. Sur place, de larges routes ont été tracées pour accéder aux parcelles. Aux commandes : les sociétés Omexom et Eiffage qui agissent pour le compte d'IEL, Initiatives et énergies locales, l'assistant maître d'ouvrage.

Les éoliennes au printemps

« Lorsque nous avons contacté la commune il y a dix ans, que le projet a été accepté et le permis de construire déposé, IEL a créé une SARL ferme éolienne de Tassillé qui est devenue le maître d'ouvrage », contextualise Vincent Louapre, coordinateur des travaux chez IEL. « La première étape d'un chantier comme celui-ci passe par le terrassement du terrain, la création des voiries et des fondations. Mi-novembre, ce sera terminé. Il faut 1 500 mètres carrés par éolienne. »

L'hiver sera une période sans travaux. Ils ne reprendront que fin février « pour le raccordement électrique des câbles. L'arrivée des turbines et le montage des éoliennes sont prévus pour mars-avril. Elles viennent d'un constructeur danois et arrivent au port de Saint-Nazaire. Nous les acheminons ensuite à Tassillé. »

Des revenus pour la commune

Pour la commune et les propriétaires des terrains agricoles où sont installées ces éoliennes, cette opération est attractive financièrement. « Nous versons un loyer aux propriétaires et/ou aux exploitants », détaille Vincent Louapre. Quant à la commune, elle n'investit pas dans ces travaux dont le montant avoisine les 10 millions d'euros - IEL les finance « essentiellement grâce à des prêts bancaires ».

Grâce aux taxes CFE (cotisation foncière des entreprises), CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), Ifer (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) et TBF (taxe sur les bénéfices financiers), Tassillé gagnera plusieurs milliers d'euros. « La communauté de communes aussi en sera bénéficiaire », note Jacky Lemaitre. Tout comme la Région et le Département qui devraient également recevoir un pourcentage de la taxe Ifer. Au total, le coût de ce chantier

Les éoliennes mesureront 123 mètres de haut, hauteur du mât et des pâles comprises. Et seront raccordées au réseau électrique existant. « Cette énergie sera redistribuée localement par EDF, à qui nous la revendons », conclut Vincent Louapre. En moyenne, les éoliennes devraient produire 15 millions de kilowatt-heure. L'équivalent des besoins annuels en énergie de 6 000 personnes.

Lucile AGERON